

Convention Cadre Mutuelle – Frais de Santé

Les dépenses de santé pèsent lourdement sur le budget quotidien des agents et, bon nombre d'agents renoncent aujourd'hui aux soins primordiaux (soins dentaires, optique, frais chirurgicaux...). Les conséquences sont lourdes tant pour les agents que les collectivités : difficultés financières, hausse des arrêts maladie, perte d'efficacité dans le service rendu aux administrés...

Fort de ces constats, le Centre de Gestion propose aux collectivités mandantes et à leurs agents **une convention cadre Mutuelle construite autour de trois formules santé, négociées collectivement au meilleur rapport qualité-prix.**

Public concerné

Ces garanties sont accessibles :

- **A tous les agents publics en activité**, à temps complet ou non, titulaires ou non titulaires,
- **Aux retraités de la collectivité** à condition qu'ils y aient fini leur carrière.

Participation de la collectivité au dispositif

La convention cadre Mutuelle – Frais de Santé **nécessite le versement d'une participation de la collectivité à l'agent dont le montant est libre.** Cette participation peut être uniforme ou peut varier selon la situation de famille et/ou le revenu de l'agent.

Cette participation exclusive favorise la mutualisation des agents dans ce dispositif et de fait aide vos agents à assumer cette dépense mensuelle des frais de santé.

La participation est due aux seuls actifs, **les retraités ne peuvent y prétendre** mais ont le bénéfice de la couverture négociée.

Garanties proposées

Cette convention cadre garantit à vos agents adhérents la prise en charge de leurs frais de santé au travers de trois formules progressives :

- La garantie **Sécurité** : elle couvre les besoins simples des agents (pharmacie, actes de biologie/radiologie, médecine de ville et honoraires chirurgicaux sans dépassements). Cette garantie est plutôt destinée aux jeunes ou personnes seules sans gros besoins.
- La garantie **Essentielle** : elle protège de façon équilibrée les agents et leurs familles sur tous les postes (dentaire, médecine, honoraires chirurgicaux, optique, médecines douces, vignettes orange). Elle est la garantie à privilégier pour les familles et couples.
- La garantie **Renforcée** : elle se destine aux agents les plus exigeants. Elle vient renforcer la couverture Essentielle sur les postes dentaire et optique principalement. Les restes à charge y sont les plus bas.

| Les tarifs mensuels 2019-2020 | Formule Sécurité | Formule Essentielle | Formule renforcée |
|--|--|---------------------|-------------------|
| Actif de moins de 30 ans | 15,20 € | 36,30 € | 44,30 € |
| Actif de 30 ans à 45 ans | 18,90 € | 45 € | 55 € |
| Actif de plus de 45 ans | 28,10 € | 67 € | 81,90 € |
| Conjoint | La cotisation est identique à celle des actifs | | |
| Retraité | 44 € | 104,80 € | 127,90 € |
| Enfant Gratuité de la cotisation à compter du 3 ^{ème} enfant | 9,88 € | 23,47 € | 28,65 € |

Les taux de cotisation sont maintenus pendant 2 ans (hors évolutions réglementaires et fiscales). Ils peuvent ensuite évoluer sur les quatre années suivantes d'un maximum de 3% par an.

En intégrant cette convention, à garantie santé individuelle équivalente, un couple de 40 ans avec trois enfants réalise par exemple une économie de 300 € par an (formule renforcée) hors participation de l'employeur territorial. Un couple de 50 ans sans enfant, 184€ d'économies sur la même formule.

Quelques exemples de remboursements

| Dépense de santé | Montant | Reste à Charge Indicatif hors franchises éventuelles (Après Sécu et Mutuelle) | | |
|---|---------|---|---------------|-------|
| | | SECU | ESS | RENF |
| Généraliste | 25€ | -----0 €----- | | |
| Examens Bio | 25,16 € | -----0 €----- | | |
| Pharmacie (remboursée à 60 et 40 %) | 32 | -----0 €----- | | |
| Pharmacie (remboursée 15 % - vignettes orange) | 16 | 16 € | -----0 €----- | |
| Dermatologue (avec dépassement en option tarifaire modérée) | 36 € | 6 € | -----0 €----- | |
| Optique (monture et 2 verres simples) | 200 € | X | 25 € | 0 € |
| Optique (monture et 2 verres moyens) | 300 € | X | 15 € | 0 € |
| Soins dentaires (Carie) | 33,74 € | -----0 €----- | | |
| Couronne dentaire simple (métallique) | 230 € | 122,50 € | -----0 €----- | |
| Couronne dentaire simple avec inlay core) | 350 € | 122,50 € | -----0 €----- | |
| Honoraires chirurgicaux : appendicectomie | 287 € | -----0 €----- | | |
| Chambre particulière | 45 € | X | -----0 €----- | |
| Ostéopathe | 50 € | X | -----0 €----- | |
| Appareil auditif double (équipements stéréo) | 2300 € | 2100 € | 730 € | 230 € |